

Protéger le patrimoine culturel

Ces dernières années, de nombreux événements nous ont rappelé que les biens culturels sont de plus en plus menacés : destruction de bâtiments vieux de plusieurs siècles en Syrie ou au Mali lors de conflits armés ou d'attentats terroristes, disparition de maisons et d'objets d'art suite à des inondations ou des incendies, conditions climatiques défavorables endommageant des documents et des œuvres de grande valeur dans des archives, des bibliothèques ou des musées. Les défis engendrés par le changement climatique, la cybersécurité ou la numérisation vont encore s'accroître à l'avenir, y compris dans le domaine de la protection des biens culturels.

Trop souvent, nous ne prenons conscience de la valeur de ces objets que lorsqu'ils ont été endommagés ou détruits. Pour éviter de telles pertes, la protection des biens culturels planifie et prend des mesures préventives dans le but de préserver et de sauver les objets les plus importants. Elle est née du droit international des conflits armés, a été marquée par les destructions massives de la Seconde Guerre mondiale et repose sur des bases internationales que la Suisse a également ratifiées, s'engageant ainsi à respecter les biens culturels d'autres Etats et à planifier des mesures de protection préventives pour le patrimoine culturel national.

L'importance du patrimoine culturel réside dans son caractère identitaire et fédérateur au sein d'une communauté, que ce soit un village, un canton ou un pays entier. J'en ai fait moi-même l'expérience après le glissement de terrain de Gondo-Zwischbergen en 2000. Cet événement a non seulement causé une grande souffrance humaine, mais a aussi détruit des biens culturels. La reconstruction partielle de la tour Stockalper est devenue le symbole visible du renouveau d'une communauté durement touchée. Aujourd'hui, la tour

est redevenue l'emblème culturel et historique du village.

Il est donc important de sélectionner les biens culturels qu'il convient de protéger le mieux possible en cas de conflit armé, de catastrophe ou de situation d'urgence. C'est le rôle de l'Inventaire PBC, qui sert aussi de modèle à l'étranger. Il fournit en effet une bonne vue d'ensemble des principaux édifices, sites archéologiques, collections et fonds d'archives suisses. A nous d'en prendre soin afin de transmettre le plus intact possible le patrimoine culturel et historique de notre pays aux générations futures.

Viola Amherd
Conseillère fédérale